

2025 DDCT 75 Théâtre de la Concorde - Convention annuelle de partenariat avec la Fondation Jean Jaurès.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Théâtre de la Concorde, est un théâtre géré en régie directe par la Ville de Paris, ouvert au public depuis le 5 octobre 2024.

Situé au cœur de Paris, c'est un lieu où l'art et la démocratie convergent pour favoriser l'engagement citoyen. Sous la direction d'Elsa Boublil, ce Théâtre propose une programmation variée visant à encourager la participation active à travers des ateliers, des débats, et des spectacles. Le théâtre se distingue par son engagement à être un espace d'interaction entre le public, les artistes, et les penseurs, tout en explorant les grands thèmes de la société contemporaine.

Le Théâtre de la Concorde souhaiterait dans le cadre de ses activités conclure un partenariat avec la Fondation Jean Jaurès.

La Fondation Jean Jaurès est une Fondation reconnue d'utilité publique qui a pour objectif de défendre l'intérêt général en encourageant la rencontre d'idées entre pouvoirs publics, experts et citoyens.

Compte tenu d'un commun intérêt à faire émerger des nouvelles réflexions sur la démocratie, le Théâtre de la Concorde et la Fondation Jean Jaurès se sont rapprochées afin de mettre en place un partenariat. Celui-ci s'inscrit dans une volonté de créer des synergies entre les études et les débats menés par la Fondation Jean Jaurès, et les pratiques citoyennes et artistiques portées par le Théâtre de la Concorde.

Les enjeux du partenariat sont les suivants :

- Mener des sujets d'étude communs accessibles au plus grand nombre pour approfondir la réflexion en lien avec les grands enjeux démocratiques ;
- Proposer des rencontres accessibles au plus grand nombre en lien avec les grands enjeux démocratiques et la programmation thématique du théâtre.

Les actions spécifiques proposées jusqu'en juin 2026 sont précisées dans la convention en annexe.

La présente délibération et son annexe constituée d'une convention de partenariat, vise à formaliser les objectifs, les modalités de mise en œuvre, et les responsabilités dans le cadre du partenariat entre le Théâtre de la Concorde et cette institution.

Ce partenariat renforcera la position du Théâtre de la Concorde en tant que lieu incontournable de la vie culturelle et citoyenne.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

Anne HIDALGO

2025 DDCT 75 : Théâtre de la Concorde - Convention annuelle de partenariat avec la Fondation Jean Jaurès.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121- 29, L.2122- 21, L.2144- 3 et L.2511- 13 ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle de partenariat avec la Fondation Jean Jaurès.;

Vu l'avis du conseil du 8^e arrondissement en date du..... ;

Sur le rapport présenté par Patrick BLOCHE, au nom de la 6^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération avec la Fondation Jean-Jaurès, sise 12 Cité Malesherbes 75009 Paris.